

AVIS MODIFICATIF DE PUBLICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
PARITAIRE REGIONALE INTERPROFESSIONNELLE DE LA REGION Centre-Val
de Loire POUR LE MANDAT 2025-2029

Article L. 23-112-5 du code du travail
Article R. 23-112-14 du code du travail

Considérant :

- la composition de la CPRI Centre Val de Loire 2025-2029, telle que résultant de l'avis de publication du 14 octobre 2025, publié au registre des actes administratifs,

-la demande du Medef de procéder à la modification de ses représentants, en remplaçant Madame Nadia Chevalier, sortante, par madame Charlotte Loiseau, Déléguée générale de l'Union des entreprises Loiret,

La commission paritaire régionale interprofessionnelle modifiée de la région Centre-Val de Loire est composée des membres suivants :

Qualité (représentant employeur/salarié)	Nom et prénom du représentant	Profession du représentant	Appartenance syndicale
<u>Représentants salariés</u>			CFDT
	UBEL Nicolas	Cariste	CFDT
			CFTC
			CGT
	COCCIA Marina	Secrétaire administrative	CGT
	NIZON Marie-Josée	Secrétaire	CGT
	TILHOU Nadejda	Réalisatrice	CGT
	HAMELIN Grégoire	Permanent syndical	CGT-FO
			SOLIDAIRES
	COGNARD Barbara	Secrétaire	UNSA

<u>Représentants employeurs</u>	BATAILLE Franck	Gérant	CPME
	CREPIN Patrick	Gérant	CPME
	FONTENAS Laurent	Dirigeant	CPME
	LAFONT Karine	Gérante	CPME
	PORCHER Constant	Dirigeant	CPME
	TOUZET Fernand	Président	CPME
	BOUSSEL Bruno	Délégué général	MEDEF CENTRE
	LOISEAU Charlotte	Déléguée générale	MEDEF CENTRE
	BOFFIN Nathalie	Ebéniste	U2P
	MAXIMOFF Stéphanie	Secrétaire générale	U2P

A compter de la présente publication, les désignations effectuées par les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs peuvent être contestées dans un délai de quinze jours devant le tribunal d'instance du ressort territorial de la DREETS.

La présente liste est publiée au recueil des actes administratifs et est également mentionnée sur le site internet de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités du Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 11 mars 2026

P/ La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail
et des solidarités du Centre-Val de Loire
et par délégation,

Le directeur régional adjoint



Thierry GROSSIN-MOTTI